



La Société de parents (SPEF) École francophone d'Airdrie 26 septembre 2018 19h00

Pourquoi une Société de collecte de fonds?

Aux termes des lois actuelles, les sociétés de collecte de fonds offrent aux parents et aux membres de la communauté la possibilité d'offrir des ressources financières additionnelles et un soutien additionnel aux écoles. **Leur rôle principal en est une de collecte de fonds.**

Conseil d'école et société de collecte de fonds:

Similarités et Différences

Objectif: Leur but fondamental (c.-à-d. leur raison d'être)

Conseil d'école:	Société de collecte de fonds (SPEF):
<p>Il appuie les améliorations apportées au milieu d'apprentissage des élèves.</p> <p>La raison d'être du conseil d'école est de conseiller le directeur d'école et le conseil scolaire sur des questions qui concernent l'école.</p>	<p>Le rôle principal des sociétés de collecte de fonds est la collecte de fonds; les détails sont précisés dans la demande de constitution en société.</p>

Conseils d'école et société de collecte de fonds:

Similarités et Différences (la suite)

Le pouvoir

Conseil d'école:	Société de collecte de fonds (SPEF):
<p>Le conseil d'école a un <i>pouvoir consultatif</i> et de prise de décision, qui est défini par la School Act et les politiques connexes.</p> <p>Le conseil d'école n'a aucun pouvoir de gouvernance ou de gestion de l'école, seulement un pouvoir d'autogestion concernant ses propres règlements administratifs et procédures opérationnelles.</p>	<p>Une société ou une compagnie de collecte de fonds est une entité légale <i>autogérée</i> en vertu de la Societies Act ou de la partie 9 de la Companies Act, ayant les rôles et les pouvoirs requis pour prendre les décisions nécessaires pour la gestion de ses opérations et de ses activités.</p> <p>Les règlements administratifs d'une société ou d'une compagnie doivent être déposés et approuvés par l'Alberta's Corporate Registry.</p>

Conseils d'école et société de collecte de fonds:

Similarités et Différences (la suite)

Les liens entre les deux groupes

Conseil d'école	Société de collecte de fonds
<p>Selon les rapports qui existent entre la société et le conseil d'école, le cas échéant, la société peut communiquer avec le conseil d'école pour établir des partenariats ou déterminer des objectifs complémentaires.</p>	<p>Les objectifs de la société ou de la compagnie doivent être décrits dans ses règlements administratifs ou ses politiques.</p> <p>Les sociétés de collecte de fonds travaillent avec leurs membres afin d'établir des priorités et planifier les activités relatives à leurs objectifs. (Aider à l'achat de matériel pour la musique, la technologie et les équipes sportives, etc.)</p> <p>Ceux-ci seront différents des objectifs des conseils d'école puisque la société n'a pas le même statut que le conseil d'école et n'a pas le pouvoir de conseiller ou de consulter les autorités en ce qui a trait à la prise de décision par l'école.</p>

Conseils d'école et société de collecte de fonds:

Similarités et Différences (la suite)

La composition

Conseil d'école	Société de collecte de fonds (SPEF)
<p>La composition du conseil d'école est définie aux termes de la School Act et du « Règlement relatif aux conseils scolaires ».</p> <p>Le nombre de membres peut être augmenté moyennant une modification des règlements administratifs ou des procédures opérationnelles du conseil d'école.</p>	<p>La composition des sociétés de collecte de fonds est déterminée par la société.</p> <p>La société ou la compagnie a un conseil d'administration, choisi conformément aux règlements administratifs établis et maintenus par la société ou la compagnie.</p>

Conseils d'école et société de collecte de fonds:

Similarités et Différences (la suite)

Fonctions: Les décisions sont liées à ses objectifs.

Les deux organismes:

- tiennent des réunions ordinaires et rédigent des procès-verbaux;
- exécutent des activités liées à leurs objectifs;
- préparent et soumettent des rapports sur leurs activités.

Conseils d'école et société de collecte de fonds:

Similarités et Différences (la suite)

Fonctions: Les décisions sont liées à ses objectifs.

Conseil d'école	Société de collecte de fonds (SPEF)
<p>Les décisions du conseil d'école sont axées sur la prestation de conseils au directeur d'école et au conseil scolaire, la création de politiques pour son fonctionnement dans l'école, l'organisation d'activités <i>pour améliorer l'apprentissage des élèves et l'engagement à faire participer l'ensemble de la communauté à la planification de l'amélioration du rendement scolaire.</i></p>	<p>Les décisions des sociétés de collecte de fonds <i>sont axées sur les méthodes de collecte de fonds et l'utilisation des fonds recueillis.</i> Le conseil d'école soumet un rapport sur ses décisions et ses activités à la communauté scolaire en général et doit présenter un rapport annuel au conseil scolaire, tel que requis aux termes de la School Act. Au cours d'une assemblée générale, les sociétés de collecte de fonds doivent présenter des états financiers vérifiés à leurs membres, <i>un rapport annuel au Corporate Registry, tel que requis par leurs règlements administratifs constitutifs,</i> ainsi que les rapports spécifiques requis par l'Alberta Gaming and Liquor Commission.</p>

La composition *membres constituant la SPEF

*Président(e): Préparer l'ordre du jour, présider et communiquer avec la direction
Danièle Shannon

*Secrétaire: Rédiger le procès-verbal, conserver les traces des discussions:
Annie Dalton et Céline Tassé

*Trésorier(ière): Faire les rapports comptables:
Jane Leblanc

Ordre du Jour

1. Constituer la nouvelle société de collecte de fonds.
2. Planifier le Casino qui aura lieu les 26 et 27 octobre 2018
3. Discuter pour l'organisation de la "Soirée d'Halloween" ou autre événement.

Les dates possibles pour la spéf:

10 octobre 2018

14 novembre

12 décembre

16 janvier 2019

13 février

13 mars

17 avril

22 mai

19 juin

Dates suggérées pour le conseil:

16 octobre 2018

15 janvier 2019

20 novembre

19 février

18 décembre

19 mars

16 avril

21 mai

18 juin

Mémo

Nous avons besoin de parents pour représenter le conseil et la Spéf à la réunion des conseillers le 9 octobre